

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2012/018



SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2012

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence – excusés
 PECOULT Jocelyn – GUEYTTE Thierry – CALVIERE Gérard
Syndic suppléant : LIENS Edmond –
 excusés DEVINE Marc - OLIVIER Denis

L'an deux mille douze et le vingt et un novembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :
 ATTRIBUTION DU MARCHE n° 2012-05

=====

Le Président expose : l'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a lancé une procédure de marché public pour les travaux de Sécurisation de la ceinture, quartier Haute Vaute, sur la commune de Cavailon. Après négociation auprès de l'ensemble des candidats et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise SNPR.

Le président propose de retenir l'offre de l'entreprise SNPR sise Quartier les Margouillons BP 7 84 400 GARGAS pour un montant de 94 783.00 euros H.T.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'offre de l'entreprise SNPR pour un montant de 94 783.00 euros HT pour les travaux de Sécurisation de la ceinture, quartier Haute Vaute sur la commune de Cavailon et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme

Le Président
 Mr DOMINIQUE Pierre